



Renseignements sur la vente d'un bien venu d'un héritage

Par **ullswater**, le **07/07/2008** à **22:24**

Bonjour rnje voudrais des renseignements, voici les faits : rnMa grand mère maternelle disposait d'une maison dans les côtes d'armor celle ci étant décédée c'est 2 filles donc ma mère et ma tante se sont retrouvés héritières de cette maison, ma mère est décédée en 1985 donc avec la donation de mon père je me suis retrouvé mes deux soeurs et moi même usufruitiers de cette maison avec ma tante puis il y 2 jours le mari de ma tante est décédé et elle nous a contacté car elle veut vendre la maison ayant elle même 3 enfants, mes soeurs et moi ne voulons pas vendre ayant même commencé des travaux pour pouvoir y aller pour les vacances et autres quels droits avons nous ? sachant que notre situation ne nous permet pas d'acheter la part de notre tante sommes nous obligé de la vendre ? et pouvons nous continuer à aller dans cette maison ? et quels sont nos recours et notre pouvoir d'action ? Merci si quelqu'un peut nous répondre

Par **Tisuisse**, le **07/07/2008** à **23:50**

Et vous ne pouvez pas souscrire à un prêt pour racheter la part de votre tante ? Si c'est possible, tant mieux, si non, ben pas le choix, faudra vendre.